

[illegible]

Ce formulaire couvre les douze (12) mois de l'année en cours;
dans le cas contraire, précisez :

Type de propriété (Voir directive A, dans le Guide) :

Ces renseignements sont requis en vertu de la Loi sur les mines du Québec et sont confidentiels. Le ministre des Ressources naturelles a délégué le Programme des statistiques minières à l'Institut de la statistique du Québec.

L'Institut a conclu une entente afin de pouvoir communiquer les renseignements relatifs à ce programme :

- a) au ministre des Ressources naturelles,
- b) à Ressources naturelles Canada,
- c) à Statistique Canada.

Directives

- Veuillez **compléter et retourner** ce formulaire à :
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2404 Sans frais : 1 800 561-0213
Télécopieur : (418) 643-8768 Sans frais : 1 866 802-6282
- Conservez une copie pour vos dossiers.
- **Retournez le formulaire avant le 31 mars 2024.**

Réservé à l'Institut

☐	☐	☐	☐
Courriel	Vérif.	Corr.	A.

UTILISATION DES DONNÉES FOURNIES

Les données recueillies par les enquêtes sur les immobilisations et les réparations paraissent dans les publications « Investissements privés et publics au Canada-no 61-205 au catalogue » et « Dépenses en immobilisations par type d'actif-no 61-223 au catalogue ». Ces publications permettent à des analystes d'évaluer les emplois directs ou indirects, achat de matériaux et de services que peuvent créer les dépenses engagées pour de nouvelles immobilisations ou l'entretien de celles qui existent (capacité de production), et ce, pour chaque année, branche d'activité, province et territoire. La présentation des totaux publiés protège la confidentialité des données conformément à la Loi sur la statistique.

POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE, VEUILLEZ VOUS REPORTER AU GUIDE

1. ENTREPRISES EN PARTICIPATION : * (Voir le Guide de déclaration, directives générales 2)

- a) Votre déclaration vise-t-elle une entreprise en participation (1-oui, 2-non)? ☐
- b) Si oui, votre déclaration vise-t-elle l'ensemble de l'entreprise (1-oui, 2-non)? ☐
- c) Donnez la liste des autres participants et leur degré de participation.

		%
		%
		%

2. CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE :

- a) L'entreprise a-t-elle changé de propriétaire en 2023 (1-oui, 2-non)? ☐
- b) Si l'entreprise a été vendue en 2023, indiquez le nom et l'adresse de propriétaire actuel

Nom : _____

Adresse : _____

- c) Si l'entreprise a été vendue en 2023, indiquez le nom et l'adresse de l'ancien propriétaire

Nom : _____

Adresse : _____

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

- a) Principal genre d'opération minière visée par la déclaration _____
- b) Lieu visé par la déclaration _____
- c) La raison sociale de l'entreprise _____

* Un astérisque indique qu'une définition est donnée dans le Guide de déclaration.

Je déclare que les renseignements donnés dans ce rapport sont complets et exacts, et ce, au meilleur de ma connaissance.

Nom (responsable de la déclaration)		Date de la déclaration
Poste officiel	Courrier électronique (lettres détachées)	Numéro de téléphone
Adresse (si elle diffère de l'adresse postale)		Numéro de télécopieur

- 2 -

SECTION 2: DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET EN RÉPARATIONS 2023*

CODES D'IMMOBILISATIONS (Voir dernière page «Codes d'immobilisations»)		Indiquez tous les montants en dollars (\$) canadiens			
		DÉPENSES RÉELLES 2023			
		Immobilisations neuves y compris toutes celles importées (neuves et usagées)*	Achat d'immobilisations usagées canadiennes*	Rénovation, réfection, remise à neuf, remise en état, restauration*	Total des dépenses en immobilisations* (somme des colonnes 2, 3 et 4)
Colonne (1)		\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)
2.1	Terrains et droits miniers*	188			
2.2	Construction résidentielle*	189	190	191	
La somme des cases 189+190+191 doit éгалer à la ligne 18.1.3 du formulaire Relevé des dépenses d'exploration minières, de mise en valeur et d'aménagement du complexe minier.					
2.3	**Codes 1005 - 5999	CONSTRUCTION NON RÉSIDENTIELLE*			
194		195	196	197	198
201		202	203	204	205
208		209	210	211	212
215		216	217	218	219
222		223	224	225	226
229		230	231	232	233
236		237	238	239	240
243		244	245	246	247
250		251	252	253	254
257		258	259	260	261
264		265	266	267	268
271		272	273	274	275
		2.4 TOTAL CONSTRUCTION NON RÉSIDENTIELLE Le total de la case D doit éгалer au total des lignes 18.1.1 et 18.1.1.1 du formulaire - Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur et d'aménagement du complexe minier.			278 CASE D
2.5	**Codes 6001 - 9206	MATÉRIEL ET OUTILLAGE			
398		399	400	401	402
405		406	407	408	409
412		413	414	415	416
419		420	421	422	423
426		427	428	429	430
433		434	435	436	437
440		441	442	443	444
447		448	449	450	451
454		455	456	457	458
461		462	463	464	465
468		469	470	471	472
475		476	477	478	479
482		483	484	485	486
489		490	491	492	493
496		497	498	499	500
503		504	505	506	507
510		511	512	513	514
		2.6 TOTAL MATÉRIEL ET OUTILLAGE Le total de la case E doit éгалer au total des lignes 18.1.2 et 18.1.2.1 du formulaire - Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur et d'aménagement du complexe minier.			517 CASE E
* Un astérisque indique qu'une définition est donnée dans le Guide de déclaration.					
** Si d'importantes dépenses sont déclarées pour d'autres groupes d'immobilisations (codes se terminant par 99), veuillez en donner une description à la page 4.					
2.7 DÉPENSES NON CAPITALISÉES POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN* Les cases 638 et 639 doivent éгалer la ligne 18.2.1 et la ligne 18.2.2 du formulaire Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur et d'aménagement du complexe minier.				638 Construction non résidentielle (\$) (1)	639 Matériel et outillage (\$) (2)
SECTION 3: DÉTAILS SUR LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS*					
				Construction non résidentielle (\$)	Matériel et outillage (\$)
3.3 Quel est le coût total de vos travaux en cours à la fin de l'année?*				676	677
3.4 Si vous capitalisez vos immobilisations louées selon les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, quelle est la valeur totale des actifs acquis par location?*				682	683

5-4600-343.1

No Dossier :

041T2005.xls

SECTION 4 : CHANGEMENTS DES PLANS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

	Construction non résidentielle Case D		Matériel et outillage Case E	
À partir des dépenses déclarées précédemment dans les Estimations provisoires pour 2023	(Inscrire 1 dans la case appropriée)			
4.1 Plans abandonnés (indéfiniment)	(701)	☐	(702)	☐
4.2 Plans reportés à une(des) année(s) ultérieure(s)	(705)	☐	(706)	☐
4.3 Réduction de l'envergure du(des) projet(s) planifié(s)	(709)	☐	(710)	☐
4.4 Augmentation de l'envergure du(des) projet(s) planifié(s)	(713)	☐	(714)	☐
4.5 Introduction d'un(de) projet(s) additionnel(s) dans les plans actuels	(717)	☐	(718)	☐
4.6 Projet(s) en avance par rapport au calendrier établi, ou terminé(s)	(721)	☐	(722)	☐
4.7 Projet(s) en retard par rapport au calendrier établi	(725)	☐	(726)	☐
4.8 Meilleure information ou procédures de déclarations révisées	(729)	☐	(730)	☐
4.9 Autre(s)	(733)	☐	(734)	☐

SECTION 5 : ALIÉNATION OU VENTE D'IMMOBILISATIONS*

CODES D'IMMOBILISATIONS (Voir dernière page «Codes d'immobilisations»)	Prix de vente	Coûts d'immobilisations accumulées*	Âge
Colonne (1)	\$ (2)	\$ (3)	Années (4)
5.1 Terrains et droits miniers	735	861	
5.2 Construction résidentielle	736	737	738

5.3	**Codes 1005 - 9206	CONSTRUCTION NON RÉSIDENTIELLE/MATÉRIEL ET OUTILLAGE		
739		740	741	742
743		744	745	746
747		748	749	750
751		752	753	754
755		756	757	758
759		760	761	762
763		764	765	766
767		768	769	770
771		772	773	774
775		776	777	778
5.4 TOTAUX		779 CASE H	780 CASE I	

* Un astérisque indique qu'une définition est donnée dans le Guide de déclaration.

** Si d'importantes dépenses sont déclarées pour d'autres groupes d'immobilisations (codes se terminant par 99), veuillez en donner une description à la page 4.

SECTION 6 : UTILISATION DE LA CAPACITÉ

849

6.1 En 2023, à quel pourcentage de la capacité, fonctionnait cette mine?

On définit la capacité comme la production maximum possible dans des conditions normales. En ce qui concerne ces dernières, veuillez suivre les pratiques d'exploitation de la compagnie en matière d'utilisation des installations de production, des heures supplémentaires, du travail en équipes, des congés etc. Si une de vos installations permet de substituer un produit à un autre, utiliser un ensemble de produits à la capacité qui se rapproche le plus par sa composition de votre production en 2023.

6.2 Si cette mine ne fonctionnait pas à sa pleine capacité en 2023, quelle en était la principale raison?
(S'il vous plaît inscrire 1 à la case appropriée)

- insuffisance de commandes

(850)

☐

- insuffisance de main-d'œuvre disponible

(851)

☐

- manque de matières brutes ou de fournitures

(852)

☐

- grève ou autre arrêt de travail

(853)

☐

- fermeture temporaire de la mine (rénovation, bris d'équipement, etc.)

(854)

☐

- démarrage d'une nouvelle installation

(855)

☐

- les stocks en main de produits finis étaient suffisants

(856)

☐

- autres raisons (veuillez préciser)

(857)

☐

6.3 Si cette mine fonctionnait à plus de sa capacité en 2023, quelle en était la principale raison?
(S'il vous plaît inscrire 1 à la case appropriée)

- demande accrue pour les produits

(858)

☐

- les stocks en main de produits finis étaient insuffisants

(859)

☐

- autres raisons (veuillez préciser)

(860)

☐

SI DES DÉPENSES POUR D'AUTRES GROUPES D'IMMOBILISATIONS (CODES SE TERMINANT PAR 99) SONT DÉCLARÉES AUX SECTIONS 2 ET 5. VEUILLEZ EN DONNER UNE DESCRIPTION

DÉPENSES RÉELLES 2023					
Codes d'immobilisations		Description d'immobilisations	Codes d'immobilisations		Description d'immobilisations
7.1			7.2		
7.3			7.4		
7.5			7.6		
7.7			7.8		

COMMENTAIRES	
055	

DESCRIPTION ET CODES DES GROUPES D'IMMOBILISATIONS

Les postes et catégories d'immobilisations énumérés ci-dessous sont des ensembles d'actifs fixes qui ont généralement des fonctions semblables qui peuvent s'appliquer à plusieurs branches d'activité.

- a) **Toute construction doit être classée dans la catégorie qui correspond à son utilisation principale, à moins qu'il ne s'agisse d'une construction à usages multiples; dans ce cas, il faut en séparer les éléments. Le matériel et l'outillage qui font partie intégrante d'une construction (ascenseurs, matériel de chauffage, systèmes automatiques d'extinction, systèmes de climatisation, systèmes d'intercommunication, etc.) ainsi que l'aménagement paysager et les terrains de stationnement qui s'y rattachent doivent être déclarés dans le coût de la construction.**
- b) **Le matériel et outillage** qui se trouvent dans une construction, mais que l'on peut enlever ou remplacer sans modifier sensiblement la construction elle-même, doivent être déclarés séparément. Le code 8001 doit être attribué aux ordinateurs servant à des fins administratives et éducatives. Tout autre matériel informatique doit être déclaré aux codes 8003, 8021 à 8024, 8107, 8109 et 8116 à 8199.
- c) **Immobilisations assistées par ordinateur** sont des immobilisations pouvant être programmées pour diverses fonctions et pouvant, jusqu'à un certain point ajuster leur comportement en fonction des changements qui se produisent dans leur environnement physique. Ce groupe comprend les machines-outils à contrôle numérique et les machines commandées par ordinateur.

Exemple : **Votre société s'est fait construire un lieu de stockage des carottes au cours de la période de déclaration, à un coût de 8 000 000 \$. Voici la façon de déclarer ces renseignements à la Section 2.**

	CODE	\$	\$	\$	\$
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
194	1 0 0 6	195 8 000 000	196	197	198 8 000 000

CONSTRUCTION			MATÉRIEL ET OUTILLAGE		
CODE	CONSTRUCTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	CODE	MATÉRIEL DE TRANSPORT	CODE	TELECOMMUNICATIONS, DISTRIBUTION ET DIFFUSION (suite)
1005	Dépollution et contrôle	6001	Camions et autres véhicules automobiles (excluant les camions hors route, voir la catégorie 6010) conçus pour le transport de marchandises	8117	Équipement terminal – commutateurs privés, combinés téléphoniques, téléphones cellulaires, systèmes à clés, modems, pilotes de poches, télécopieurs, téléavertisseurs, terminaux satellites, antennes paraboliques, décodeurs, boîtiers de décodage
1006	Entrepôts, bâtiments d'entreposage frigorifique et gares de marchandises	6003	Automobiles	8127	Équipement de transmission – transpondeurs, récepteurs, connexions transversales, multiplex, optoélectronique, stations terriennes de télécommunication par satellite, équipement de station cellulaire, antennes, équipement et composants de tête de ligne, installations de système de câblodistribution
1008	Garages, ateliers et entrepôts de matériel	6004	Remorques et semi-remorques pour le transport de marchandises		
1013	Immeubles à bureaux	6006	Locomotives, matériel roulant, tramways, voitures de métro et autre matériel de transport rapide		
1022	Baraques, dortoirs, campements, cuisine de campement	6007	Aéronefs (excluant les satellites, voir la catégorie 6099)		
1097	Autres constructions industrielles				
	CONSTRUCTION MARITIME				
2001	Bassins, quais, jetées et terminaux (charbon, pétrole, gaz naturel, conteneurs, marchandises générales)	6010	Autres véhicules automobiles et véhicules à propulsion non mécaniques (ex. : camions hors route, véhicules tout-terrain)	8199	Autre équipement de télécommunication, de câblodistribution et de diffusion (ex. : antennes paraboliques, radars)
2099	Autre construction maritime	6099	Autres matériels de transport (ex. : autobus, navires, moteurs, pneus pour camion et carrosserie de véhicule automobile, satellites)		AUTRE MATÉRIEL ET OUTILLAGE
	CONSTRUCTION LIÉE AUX TRANSPORTS		MATÉRIEL DE TRANSFORMATION (assisté par ordinateur)	9001	Générateurs de gaz, turbines, moteurs à combustion interne et autres moteurs non destiné au matériel de transport
2202	Grandes routes, routes, chemins y compris les chemins d'exploitation (comprend aussi les panneaux de signalisation, les parapets, l'éclairage, l'aménagement paysager, les trottoirs, les clôtures)	7106	Machines-outils et accessoires	9002	Pompes, compresseurs d'air et ventilateurs
		7109	Matériel pour le triage, le criblage, la séparation, le lavage, le concassage, le mélange ou le malaxage des matières minérales en forme solide	9003	Matériel pour le conditionnement de l'air (excluant les conditionneurs d'air portatifs), la réfrigération et la congélation
2204	Rails et plates-formes, y compris les panneaux de signalisation et les dispositifs d'enclenchement	7199	Autre matériel de transformation	9004	Fours industriels ou de laboratoire, brûleurs et matériel connexe
2299	Autre construction liée aux transports		CLASSIQUE (non assisté par ordinateur)	9005	Matériel de forage et d'entretien de puits (autres que flottants)
	CONSTRUCTION LIÉE AUX SERVICES D'EAU	7206	Machines-outils et accessoires	9007	Chariots à fourche et chariots d'entrepôts
2402	Conduites principales de distribution	7209	Matériel pour le triage, le criblage, la séparation, le lavage, le concassage, le mélange ou le malaxage des matières minérales en forme solide	9008	Matériel pour le terrassement, le nivellement, le décapage, l'excavation, le compactage, l'extraction ou le forage de la terre, des minéraux, des minerais ou de la neige (sauf les tracteurs à chenilles et les autres tracteurs, voir la catégorie 9099)
2412	Stations de pompage (eau) et usines de filtration	7299	Autres matériels de transformation	9009	Moteurs électriques et génératrices
2413	Réservoirs d'eau		MATÉRIEL DE BUREAU ET DE COMMUNICATION	9010	Transformateurs, convertisseurs statiques, bobines d'induction, appareillage de connexions et autre matériel électrique similaire
2499	Autre construction liée aux services d'eau			9011	Matériel optique et matériel conçu à des fins spécifiques (arpentage, météorologie, dessin, calcul, etc.) et matériel d'essais des propriétés des matériaux
	CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'ÉGOUTS	8001	Ordinateurs, matériel et équipement connexes (sauf les logiciels achetés séparément)	9012	Matériel médical, chirurgical, dentaire, vétérinaire ou pour usages connexes
2601	Installations d'épuration et d'évacuation des eaux usées, y compris les stations de pompage	8021	Logiciels informatiques – standards, pré-emballés (sauf les applications de réseaux de télécommunications)	9013	Matériel de mesure, de vérification ou de contrôle automatique; matériel pour tester les matériaux (excluant les compteurs de gaz, d'eau ou d'électricité, voir la catégorie 9099); et instruments de navigation
2602	Égouts vannes, égouts pluviaux, égouts collecteurs, fossés et égouts latéraux	8022	Logiciels informatiques – personnalisés / travaux exécutés par des entrepreneurs (sauf les applications de réseaux de télécommunications)	9014	Outils à main
2699	Autre construction de réseaux d'égouts	8023	Logiciels informatiques – développés au bureau / travaux exécutés par ses employés (sauf les applications de réseaux de télécommunications)	9099	Autre matériel et outillage (ex. : réservoirs de stockage, tracteurs destinés à l'agriculture et à la foresterie, conditionneurs d'air portatifs, matériel électrique pour le contrôle de la circulation, compteur de gaz, compteur d'eau, compteur d'électricité, balances, chaudières de chauffage central, matelas sous armures)
	CONSTRUCTION DE CENTRALES ÉLECTRIQUES	8024	Logiciels informatiques – pour l'équipement de communications des réseaux de télécommunications	9106	Matériel pour le levage, le chargement, le déchargement ou la manutention – (assisté par ordinateur)
2801	Construction de centrales électriques	8003	Matériel et équipement de bureau (sauf le matériel téléphonique)	9206	Matériel pour le levage, le chargement, le déchargement ou la manutention – classique (non assisté par ordinateur)
	ACTIVITÉS MINIÈRES	8004	Mobilier de bureau		
3401	Bâtiments de la mine y compris les chevalements, silos de minerai, les installations d'aérage, les usines de matériaux de remblayage et les autres bâtiments situés à la surface	8005	Autres meubles, lampes et luminaires extérieurs (ex. : mobilier d'hôtels, de motels, de restaurants et de magasins)		
3402	Bâtiments de la mine servant à l'enrichissement des minéraux (à l'exclusion des fonderies et des raffineries)	8013	Radios, téléviseurs, systèmes stéréo, magnétoscopes à cassettes, DVD, bandes et disques enregistrés		
3403	Puits de mine, travers-bancs, montage, puits inclinés, galeries à flanc de coteau, etc. (Déclarer pour les structures <u>seulement</u> et pour les composantes des travaux dans la roche)		TELECOMMUNICATIONS, CÂBLODISTRIBUTION ET DIFFUSION		
3404	Systèmes pour disposer des résidus, bassins de décantation.	8107	Matériel de diffusion et de communication radio (exclure l'équipement de transmission, voir la catégorie 8127)		
	AUTRE CONSTRUCTION	8109	Instruments et appareils radar et de navigation (ex. : matériel radar et sonar, appareils de radioguidage, récepteur GPS)		
5999	Autre construction (non précisée ailleurs)	8116	Équipement de commutation de réseaux – matériel comprenant les commutateurs IP (routeurs) et les commutateurs privés utilisés comme commutateur publics (sauf les logiciels de commutation; voir catégorie 8024)		